



Une dette de plus de 15 ans en arrière que credirec me réclame

Par **belhacene**, le **30/09/2009** à **13:35**

Bonjour,

J'ai été contacté par la Société Credirec au mois d'avril dernier pour une dette de Cofidis de plus de 15 ans, il me réclame la somme de 5000€(la dette de 1500euros à l'époque, un crédit à la consommation). Ayant plusieurs soucis d'ordres personnels, je me suis retrouvée en Banque de France, et n'ai pas pu tout réglé à la banque de France. Credirec me menace de saisie salaire, je suis seule avec mes deux enfants. Le pire c'est que je réside en Belgique, il m'ont retrouvé en se faisant passer par des vendeurs sur internet pour avoir ma nouvelle adresse. Ils m'ont dit de trouver 10 chèques de 325 € pour ne pas avoir de problèmes. Ce que j'ai fait, j'ai demandé à un ami de me les prêtés, puisqu'il habitait en France. J'en ai payé 6, et là, mon ami se retrouve en Amérique pour le travail, plus de possibilité de régler Credirec. Il reste 4 chèques, alors Credirec me demande la totalité des 4 chèques. Mais où on va. C'est là, que j'ai dit oui. Après réflexion, je me dis qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond chez Credirec. En consultant votre site, je vois que je pense que je me suis fait avoir, puisque je suis rentrée dans leur jeu. Je voudrais des réponses à tout cela, est ce qu'au bout de plus de 15 ans, ils ont droit de me réclamer cette dette, si je dois aller en justice avec eux, consulter un avocat. Merci de me répondre assez vite pour que je puisse vite m'occuper de Credirec. Merci d'avance.